

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2017

PRESENTS : AYZAC Marylène, DELMARES Bernard, DELTEIL Danielle, GILET Georges, LUCKRAFT Peter, MAS Grégoire, RENAULT Denis, THOCAVEN Jean-Louis, ZARA Gwenaëlle

ABSENT : MARCOU Philippe

ETAIT PREVU A L'ORDRE DU JOUR :

- **DELIBERATIONS :**
 - ✚ Nouvelle dénomination de la Communauté des Communes
 - ✚ Acceptation du Fonds de Concours de CAUVALDOR
- **PROJET DE PLUI-HABITAT**
- **INFORMATIONS DIVERSES**
- **QUESTIONS DIVERSES**

DELIBERATIONS :

1) Madame le Maire informe l'Assemblée ,qu'à la demande de Monsieur le Sous-Préfet, le Conseil Municipal doit se prononcer sur la dénomination de la Communauté des communes. Son appellation serait « Causse et Vallée de la Dordogne » après l'intégration de la Communauté « Cère et Dordogne et de la commune nouvelle de Sousceyrac.
Approbation à l'unanimité.

2) Le projet de restauration des bâtiments de l'école et de la cantine à recueilli un avis favorable auprès de CAUVALDOR : 4618.69 :€ seront alloués à la commune de Masclat au titre de Fonds de Concours. Une délibération doit être prise pour acceptation du dit Fonds de concours.
L'assemblée approuve à l'unanimité.

PROJET PLUI-HABITAT :

Dans le cadre de l'élaboration du projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal-Habitat, une proposition du projet d'aménagement et de développement durable a été établi. Il s'avère conforme aux dispositions du projet arrêté du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) et énumère les orientations générales de CAUVALDOR pour les 10 et 15 prochaines années. Il a été élaboré en concertation et collaboration avec l'ensemble des Elus Locaux.

La version finale devra être débattue dans chaque conseil municipal et pourra évoluer ; un deuxième débat aura lieu en Conseil Communautaire. Au stade actuel, aucune nouvelle argumentation n'a été soulevée par les membres présents.

INFORMATIONS DIVERSES :

- ❖ Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il devra être prévu au prochain budget une extension du colombarium suite à la vente totale des cases existantes et à une nouvelle demande.

- ❖ Le point sur les travaux effectués et maintenant terminés dans l'Ecole et la cantine est fait.
- ❖ Une prévision sur les travaux à venir ; mise en accessibilité et réfection de la salle polyvalente avec modification du système de chauffage. Tous les devis ne sont pas parvenus. Dès leurs réception, les deux dossiers seront transmis au S.D.A.I.L. qui sera chargé de les établir afin d'obtenir les subventions auprès des services compétents.

QUESTIONS DIVERSES :

Aucune question n'ayant été soulevée, l'ordre du jour étant épuisé, après avoir remercié l'assistance, Madame le Maire, clôture la séance.

Le Maire,



Monique BOUTINAUD